



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

PROVINCE DE QUÉBEC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 584-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT N° 584 AFIN D'ÉTABLIR DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LA DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 4 avril 2022, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 584-1 modifiant le Règlement constituant le comité consultatif en environnement n° 584 afin d'établir de nouvelles dispositions concernant la durée du mandat des membres.

QUE toute personne intéressée peut consulter le Règlement 584-1 sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 1^{er} jour du mois d'août 2022.

Isabelle Falco
Greffière-trésorière adjointe